



Enregistrement

Référence

DEC-PAVD-ENR-002

**Cahier des charges pour le dépôt de déchets sur la
Plateforme d'Accueil et de Valorisation des
Déchets (PAVD)**

Version

7

Diffusion

14/01/2019

Page(s)

2 / 2

L'apport de déchets dangereux est formellement interdit, excepté les DEEE, sous peine d'annulation de votre compte ou de poursuites.

Déchets Interdits

Déchets dangereux (excepté les DEEE)

Boues de curage d'égouts ou de station d'épuration

Pneumatiques et autres résidus de broyage automobile

Peintures, solvants, enduits

Déchets de bois dangereux (traverses de chemin de fer, bois créosoté, ...)

Déchets radioactifs

Déchets d'activité de soins à risques infectieux

Pièces anatomiques et cadavres d'animaux

Volums ou corps creux invérifiables ou ayant contenu des produits inflammables ou explosibles

Déchets pulvérulents

Pour tout déversement particulier, merci de vous adresser à HAGANIS (☎ service clients: 03 87 34 64 60).

Modalités de dépôt

- Pour le dépôt de déchets, il est obligatoire de passer sur le pont bascule, qui est à **sens unique**. Les consignes à suivre sont données par l'agent d'accueil.
- Si un véhicule est déjà sur le pont bascule, l'entreprise cliente attend qu'il ait quitté le pont pour s'y engager.
- Conduire le véhicule lentement jusqu'au plateau du pont bascule et s'assurer qu'il est bien positionné.
- S'identifier auprès de l'agent d'accueil de la bascule et indiquer la nature du déchet.
- En fonction de la nature du déchet, l'agent d'accueil oriente l'entreprise vers la zone de déchargement.
- Après le déchargement, l'entreprise repasse sur la bascule pour validation de son passage. Un ticket de pesée est délivré.
- La facturation mensuelle est établie à partir des données enregistrées sur le pont bascule, et envoyée par courrier. Aucun paiement sur le site n'est accepté.

Je m'engage à respecter les prescriptions du cahier des charges ainsi que celles des documents annexés :

- Plan de circulation
- Protocole de sécurité – opération de chargement et de déchargement à la PAVD

Document à joindre :

- Extrait *Kbis* en cours de validité
- Coordonnées complètes (feuille à en-tête de l'entreprise, carte de visite, ...)

Nom du signataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le :

ACCUSE DE RECEPTION**RESERVÉ A HAGANIS**

N° client :

N° dossier :

Dossier

 conforme non conforme

Le :

visa